

# Plan d'investissement pour l'Europe : première opération en faveur des microentreprises et des PME françaises avec Initiative France dans le cadre du programme EaSi

Paris, le 09/02/2017

Le **Fonds européen d'investissement (FEI)**, filiale de la Banque Européenne d'Investissement dédiée au financement des entreprises et **Initiative France**, 1<sup>er</sup> réseau français de financement et d'accompagnement des créateurs, développeurs et repreneurs d'entreprises, ont signé un accord de garantie en matière de microfinancement, au titre du programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSi), dans le but de renforcer le soutien aux microentreprises et PME en France.

Par cet accord, le FEI apporte sa garantie EaSi à Initiative France dans le cadre de ses prêts d'honneur **Initiative remarquable**, destinés aux entrepreneurs engagés dans une approche économique responsable et créatrice d'emplois.

Cette opération est la première à bénéficier, au titre du programme EaSi, du soutien du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI), qui constitue l'élément central du **plan d'investissement pour l'Europe**, appelé plus communément Plan Juncker. Cette extension de la garantie du Plan d'investissement pour l'Europe au programme européen EaSi illustre le renforcement des synergies et la complémentarité de ce programme avec d'autres sources de financement de l'UE.

## Améliorer l'accessibilité au financement des microentreprises et PME françaises

Les microentreprises et PME qui bénéficieront de cette opération sont souvent confrontées à des difficultés d'accès au financement, lequel est indispensable à leurs besoins d'investissement et de développement. Grâce à l'appui financier de la Commission européenne, le FEI fournit une garantie qui permettra à Initiative France d'octroyer des prêts aux entrepreneurs français.

**Cette garantie permettra à Initiative France d'octroyer plus de 10 millions d'euros de prêts gratuits et sans intérêt à plus de 500 microentreprises françaises au cours des trois prochaines années.**

Pierre Moscovici, Commissaire européen aux affaires économiques et financières, à la fiscalité et à l'Union douanière a déclaré : « *La relance de l'investissement est l'une des priorités politiques de cette Commission, qui s'est traduite par le lancement du plan Juncker en 2015 et par son doublement en 2016. Les fonds prévus dans ce cadre doivent bénéficier à toutes les entreprises qui innovent et embauchent, des plus grandes aux plus petites, partout sur le territoire européen. C'est pourquoi je me réjouis que le Fonds européen pour les investissements stratégiques soit désormais combiné au programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSi) pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité des financements pour les micro-entreprises, qui représentent un réservoir de croissance et d'emplois encore trop peu exploité. J'espère que l'accord conclu aujourd'hui n'est que la première des nombreuses initiatives EaSi qui bénéficieront du soutien de l'EFSI.* »

Prenant la parole lors de la cérémonie de signature à Paris, M. Ambroise Fayolle, Vice-Président de la BEI, a pour sa part déclaré : « *Le Plan Juncker poursuit sa montée en puissance en France avec à ce jour 58 opérations approuvées en France pour un montant global de 4,3 milliards d'euros, lesquels devraient engendrer 21,5 milliards d'euros supplémentaires. Cette nouvelle signature avec Initiative France marque*

*une étape importante dans le soutien du groupe BEI aux petites entreprises françaises. En élargissant ce dispositif aux entrepreneurs issus des territoires les plus fragiles, aux créateurs d'emplois dans les quartiers prioritaires et aux jeunes étudiants entrepreneurs, nous allons plus loin dans notre objectif de financement et d'accompagnement. Je me félicite de voir le Fonds européen d'investissement (FEI) signer avec Initiative France la première opération de ce type en France. C'est une excellente nouvelle pour l'accès au financement des microentreprises, mais également pour l'emploi et la cohésion sociale. »*

Louis Schweitzer, Président d'Initiative France, a expliqué que : « *Ce nouvel engagement du Fonds européen d'investissement à nos côtés confirme l'efficacité du modèle unique Initiative France en général, et en particulier, du programme Initiative remarquable. Nous sommes d'ailleurs très fiers d'être les premiers bénéficiaires en Europe du soutien de l'Union européenne dans le cadre de son programme EaSI. »*

## Encourager l'entrepreneuriat responsable dans tous les territoires

La garantie EaSI accordée par le FEI à Initiative France, s'inscrit dans la continuité du partenariat signé en 2014 autour d'une garantie Progress pour les prêts d'honneur Initiative remarquable.

Le prêt d'honneur Initiative Remarquable de 5 à 25 000 euros (à taux zéro et sans garantie personnelle) a été spécialement imaginé comme une solution pour financer grâce aux fonds issus de l'épargne salariale, des entreprises qui se distinguent par leurs caractéristiques remarquables.

En s'additionnant au prêt d'honneur classique, délivré par les plateformes du réseau Initiative France, ce nouveau prêt vient renforcer les chances de réussite des entrepreneurs qui placent la solidarité et la responsabilité au cœur de la réussite de leur entreprise. **Depuis son lancement en 2014, ce dispositif a d'ores et déjà permis à 299 entrepreneurs d'obtenir 7,4 millions d'euros de prêts d'honneur permettant la création de près de 1 200 emplois.**

Ces bons résultats ont convaincu le FEI de renforcer son appui à Initiative France pour l'aider à financer toujours plus d'entrepreneurs responsables. Le nouvel accord signé le 9 février 2017 prévoit d'élargir ce soutien aux jeunes étudiants entrepreneurs et à ceux présents dans les quartiers prioritaires de la ville.

---

### À propos du FEI

Le Fonds européen d'investissement (FEI) fait partie du groupe de la Banque européenne d'investissement. Sa principale mission est de soutenir les microentreprises et les PME en leur facilitant l'accès au financement. Il conçoit et met en œuvre des opérations de capital-risque et de capital de croissance ainsi que des instruments de garantie et de microfinancement ciblant spécifiquement ce segment du marché. À ce titre, il contribue à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de soutien à l'innovation, à la recherche et au développement, à l'entrepreneuriat, à la croissance et à l'emploi. Pour en savoir plus sur l'activité du FEI au titre de l'EFSI, veuillez cliquer [ici](#).

### À propos d'Initiative France

L'ambition d'Initiative France depuis 30 ans est de maintenir et de créer des emplois sur tous les territoires en facilitant l'accès à la création d'entreprise. Le défi en 2017 est toujours de permettre à chaque personne qui a envie d'entreprendre, de construire un projet solide et d'obtenir les moyens nécessaires pour le réaliser et le développer, que ce soit pour créer son emploi, pour lancer ou reprendre une entreprise qui grandira.

Les 222 plateformes du réseau Initiative France financent chaque année avec un prêt d'honneur 19000 entrepreneurs, dont 60 % sont sans emploi, pour créer et reprendre plus de 16000 entreprises qui créent plus de 40 000 emplois soit 2,5 emplois dès la première année. 55 000 entrepreneurs sont en cours de suivi et 9 000 sont actuellement parrainés. En 2015, 176 millions d'euros de prêts d'honneur ont fait levier sur plus d'1 milliard d'euros de prêts bancaires. Ces associations locales très intégrées dans leur territoire, s'appuient sur 950 collaborateurs et 16 180 bénévoles dont 4 640 parrains venus de l'entreprise pour accompagner les nouveaux entrepreneurs.

L'association de l'accompagnement, du prêt d'honneur et de la bancarisation permet à ces entreprises d'enregistrer un taux de pérennité de 88% à trois ans, contre un taux national de 70%.(source INSEE).

**En savoir plus sur Initiative France : [www.initiative-france.fr](http://www.initiative-france.fr)  
Retrouvez Initiative France sur Twitter : @InitiativeFR**

### **À propos du plan d'investissement pour l'Europe**

Le plan d'investissement vise à renforcer les investissements européens pour créer des emplois et de la croissance. Il consiste à utiliser plus intelligemment les ressources financières existantes et nouvelles, à lever les obstacles à l'investissement, à donner de la visibilité aux projets d'investissement et à leur fournir une assistance technique. Il produit déjà des résultats. Les [projets et conventions](#) de financement approuvés jusqu'à présent au titre de l'EFSI devraient mobiliser presque 169 milliards d'euros d'investissements dans 28 États membres et soutenir environ 387 000 PME. [Le 14 septembre 2016](#), la Commission européenne a proposé d'étendre l'EFSI, en augmentant sa capacité financière et sa durée, ainsi que de renforcer ses points forts. Les derniers chiffres de l'EFSI par secteur et par pays sont disponibles [ici](#). Pour de plus amples informations, veuillez consulter la [FAQ](#).

### **À propos de l'EaSI**

Le programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) vise à soutenir l'objectif de l'UE d'atteindre un niveau élevé d'emploi et une protection sociale adéquate, de lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté et d'améliorer les conditions de travail. Le système de garantie EaSI, lancé en juin 2015 par la Commission européenne, est géré par le FEI.

Il offre un soutien aux intermédiaires financiers qui accordent des microcrédits à des entrepreneurs ou des financements aux entreprises sociales. L'objectif est d'améliorer l'accès au microfinancement pour les groupes vulnérables qui souhaitent créer ou développer leur entreprise ou microentreprise, notamment grâce à des prêts d'un montant maximal de 25 000 euros. De plus, pour la première fois, la Commission européenne soutient des entreprises sociales au moyen d'investissements pouvant atteindre 500 000 euros. Le soutien au microfinancement et à l'entrepreneuriat social est actuellement mis en œuvre grâce au système de garantie EaSI, qui permet aux intermédiaires financiers d'élargir leur offre à des microentrepreneurs et à des entreprises sociales qui, sinon, ne pourraient pas obtenir de financement, en raison de considérations liées au risque.

### **Contacts avec la presse**

#### **Initiative France :**

Samuel Beaupain : +33 1 80 81 50 05, courrier électronique : [samuel@edifice-communication.com](mailto:samuel@edifice-communication.com)

Laëtitia Guittard : +33 1 80 81 50 06, courrier électronique : [laetitia@edifice-communication.com](mailto:laetitia@edifice-communication.com)

Amine Moussaoui : +33 6 99 81 59 04, courrier électronique : [amine.moussaoui@initiative-france.fr](mailto:amine.moussaoui@initiative-france.fr)

#### **Groupe BEI :**

BEI : Anne-Cécile Auguin : +352 621361948, courrier électronique: [a.auguin@eib.org](mailto:a.auguin@eib.org)

FEI : David Yormesor : +352 248588346, courrier électronique: [d.yormesor@eif.org](mailto:d.yormesor@eif.org)

#### **Commission européenne:**

Enda McNamara : + 32 2 29 64 976, courrier électronique: [enda.mcnamara@ec.europa.eu](mailto:enda.mcnamara@ec.europa.eu)